



## Schuldenrufe - Appel aux créanciers - Diffida ai creditori

### PREMIÈRE PUBLICATION

1. Nom et siège de la Sàrl:  
**DB Conseils Sàrl, Genève**
2. Valeur nominale du capital social jusqu'à présent:  
CHF 200'000.00
3. Nouvelle valeur nominale du capital social: CHF 20'000.00
4. Décision de réduction par: Décision de l'assemblée générale extraordinaire
5. Date: 21.03.2017
6. Echéance du délai de déclaration des créances: **29.05.2017**
7. Adresse pour la déclaration des créances:  
DB Conseils Sàrl, Rue du 31-Décembre 47, 1207 Genève
8. Indication: Les créanciers peuvent produire leurs créances et exiger d'être désintéressés ou garantis.\n
9. Remarques: Réduction du capital-social à CHF. 20'000 par l'annulation de 1'800 parts sociales de CHF. 100.– chacune et bonification d'autant au crédit du compte "C/C associé".  
Les créances restent entièrement couvertes par le capital-social réduit selon attestation de l'organe de révision, soit la société Figest Conseil SA à Genève.

MaîtreValérie Marti, Notaire  
1211 Genève 12

03428515



**Montag - Lundi - Lunedì, 27.03.2017, No 60, Jahrgang - année - anno: 135**

**Schuldenrufe - Appel aux créanciers - Diffida ai creditori** Herabsetzung des Stammkapitals und Aufforderung an die Gläubiger gemäss Art. 782 Abs. 4 i.V.m. Art. 733 OR (GmbH) - Réduction du capital initial et appel aux créanciers selon art. 782 al. 4 en relation avec l'art. 733 CO (sàrl) - Riduzione del capitale sociale e diffida ai creditori secondo l'art. 782 cpv. 4 congiuntamente ad art. 733 CO (Sagl)